

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE Madame Régine PAQUIN comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

Warcq, le 2 avril 2025

CONVOCATION

Conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 8 avril 2025 à 20 h 00, dans la salle du Conseil, à la Mairie de WARCQ.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Ordre du jour

- *Approbation du Compte Financier Unique 2024*
- *Affectation du résultat 2024*
- *Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025*
- *Budget primitif 2025*
- *Subvention 2025 - Centre Communal d'Action Sociale*
- *Subventions 2025 - Sociétés locales*
- *Tarifs de location de la salle communale et du matériel*
- *Redevance emplacements forains*
- *Tarifs des concessions de cimetière*
- *Tableau des effectifs des emplois permanents*
- *Service de restauration scolaire - lancement consultation*
- *Travaux neufs d'éclairage public réalisés par la FDEA - Place de la Mairie*
- *Rapport triennal sur l'artificialisation des sols*
- *Syndicat des Onze Communes - rapport d'activité 2024*

Délibération n° 01 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint de WARCQ.

Présents : Mesdames Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 11

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 13

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Warcq ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, 1^{er} Adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Warcq, lequel arrête les comptes ainsi :

Section	Titres émis	Mandats émis	Résultats exercice 2024
Fonctionnement	1 484 100,84 €	1 256 052,35 €	228 048,49 €
Investissement	372 399,28 €	479 506,54 €	-107 107,26 €
TOTAL	1 856 500,12 €	1 735 558,89 €	120 941,23 €

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés, et des restes à réaliser,

Section	Résultats exercice 2024	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Résultats de clôture
Fonctionnement	228 048,49 €	641 951,29 €	869 999,78 €	0,00 €	869 999,78 €
Investissement	-107 107,26 €	480 873,95 €	373 766,69 €	-432 356,00 €	-58 589,31 €
TOTAL	120 941,23 €	1 122 825,24 €	1 243 766,47 €	-432 356,00 €	811 410,47 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est excédentaire : 811 410,47 €.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte relatif.

Pour 13
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 02 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Affectation - Résultat 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'excédent reporté de la section d'Investissement de 2023 de 480 873.95 €,

Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2023 de 641 951.29 €,

Vu le déficit de la section d'Investissement de 2024 de -107 107.26 €,

Vu l'excédent de la section de Fonctionnement de 2024 de 228 048.49 €,

Vu l'état des dépenses reportées en Investissement de 489 680.00 €,

Vu l'état des recettes reportées en Investissement de 57 324.00 €,

Considérant le besoin net de la section d'Investissement estimé à 58 589.31 €,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'affecter le résultat 2024, de la manière suivante, au Budget de l'exercice 2025 :

- compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 58 589.31 €
- compte 001 - solde d'exécution d'investissement reporté (R001) : 373 766.69 €
- compte 002 - excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 811 410.47 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 03 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances, expose à l'assemblée :

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur Jean-François GOSSET présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, pour 2025.

Il rappelle que par délibération du 11 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- | | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : | 45,35 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 36,82 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : | 12,56 % |

Monsieur GOSSET précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux, pour l'année 2025, comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : | 45,35 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 36,82 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : | 12,56 % |

Et CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour 12

Contre 0

Abstentions 2 (Madame Corinne DAUCHY et Monsieur Philippe SACREZ)

Pour extrait conforme.



Délibération n° 04 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 10 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, présenté préalablement au vote du budget,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint aux finances, au titre de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2025, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses, aux sommes ci-après :

Section de Fonctionnement :

Recettes 2 280 275 €

Dépenses 2 280 275 €

Section d'Investissement :

Recettes 921 655 €

Dépenses 921 655 €

Pour 12

Contre 0

Abstentions 2 (Madame Corinne DAUCHY et Monsieur Philippe SACREZ)

Pour extrait conforme.



Délibération n° 05 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY,

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Subvention 2025 - Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2025.

Pour 14

Contre 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 06 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Subventions 2025 - Sociétés locales

Le Conseil Municipal,

Considérant les demandes de subventions formulées, au titre de l'exercice 2025, par les Présidents des associations :

- Amicale Canine Ardennaise
- Belle Vue sur les Livres
- Centre Artistique et Culturel de Warcq
- Comité de jumelage de la ville de Warcq
- Familles Rurales de Warcq
- Fitness Club de Warcq
- Harmonie de Warcq
- La Belle Saumonée
- La Joyeuse de Warcq

- *Les Amis du Vieux Warcq*
- *Moto-club « Les Sangliers »*
- *Scrabbolos*
- *Tonic Club*
- *Warcq Informations*

DÉCIDE le versement des subventions suivantes, au titre de l'exercice 2025 :

- **Amicale canine Ardennaise : 500 €**

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- **Belle Vue sur les Livres : 1 000 €**

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- **Centre Artistique et Culturel de Warcq : 500 €**

Mesdames Myriam MAHY-ROGER et Angélique LAMOTTE (par le pouvoir confié à Jean-François GOSSET) sont écartées du vote de la subvention, compte-tenu qu'elles sont membres de l'association.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

- **Comité de jumelage de la ville de Warcq : 2 000 €**

Mesdames Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT et Monsieur Martial TROYON sont écartés du vote de la subvention compte-tenu qu'ils sont membres de l'association.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

- Familles Rurales de Warcq : 2 500 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- Fitness Club de Warcq : 2 800 €

Monsieur Philippe COTRET est écarté du vote de la subvention, compte-tenu qu'il est membre de l'association.

Pour 13
Contre 0
Abstentions 0

- Harmonie de Warcq : 9 200 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- La Belle Saumonée : 376 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- La Joyeuse de Warcq : 6 700 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- Les Amis du Vieux Warcq : 2 000 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- Moto-Club « Les Sangliers » : 3 000 €

Pour 14
 Contre 0
 Abstentions 0

- Scrabbolos : 500 €

Pour 14
 Contre 0
 Abstentions 0

- Tonic Club : 500 €

Pour 14
 Contre 0
 Abstentions 0

- Warcq Informations : 9 000 €

Madame Régine PAQUIN est écartée du vote de la subvention compte-tenu qu'elle occupe la fonction de Présidente de l'association, de même que Madame Myriam MAHY-ROGER, Messieurs Jean-François GOSSET (et son pouvoir) et Martial TROYON qui sont membres de l'association.

Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARcq,

Marie-Agnick PIERQUIN.

Délibération n° 07 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Tarifs de location de la salle communale et de matériel

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

DÉCIDE de maintenir les tarifs suivants, concernant la location de la salle communale et du matériel, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, à savoir :

* Salle des fêtes :

Pour les particuliers : salle : 320 € - cuisine : 100 € (le week-end)
pour un vin d'honneur de mariage : 100 €

Pour les commerçants : ventes et expositions, par jour d'occupation : 455 €.

* Matériel :

- 1 table	5.00 €
- 1 chaise	1.00 €
- 1 banc	3.00 €
- 1 table de brasserie + 2 bancs ou 6 chaises	10.00 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCOQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 08 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Redevance emplacements forains

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

DÉCIDE de maintenir les tarifs suivants, concernant les redevances pour emplacements forains, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, à savoir :

Par jour d'occupation :

* commerçants forains :

- 62 € pour une surface inférieure ou égale à 50 m²,
- 117 € pour une surface supérieure à 50 m².

* *forains animant les fêtes de Warcq :*

- gratuit.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.



Délibération n° 09 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Tarifs des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

DÉCIDE de maintenir les tarifs suivants, concernant les concessions de cimetière, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, à savoir :

- emplacements trentenaires, en pleine terre ou avec caveau : 190 €
- emplacements trentenaires, pour une case de 2 places, dans le columbarium : 800 €

- emplacement d'une plaque pour inscription sur colonne du souvenir : 117 €
- emplacement trentenaire d'un cavurne carré pupitre en granit rose poli avec réceptacle en polymère, pouvant contenir 4 urnes : 445 €
- emplacement trentenaire d'un cavurne épure en granit rose + noir poli avec réceptacle en polymère, pouvant contenir 4 urnes : 1 440 €
- plaque pour inscription 7x28cm, en granit noir poli, vierge de toute gravure, pour cavurne et case de columbarium : 70 €.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 10 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Tableau des effectifs des emplois permanents

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L 411-1 et L 415-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la dernière délibération du Conseil Municipal n° 02-06-2024 du 27 juin 2024 portant réactualisation du tableau des emplois permanents,

Considérant la création, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie, sur le grade de Rédacteur, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35/35^e, par délibération n° 02-02-2025 du 25 février 2025,

Et considérant la nomination de l'agent sur l'emploi de Secrétaire Général de mairie, sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2025, sur ce poste, après promotion interne,

Considérant la création, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent de Chef d'équipe du service technique, sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35/35^e, par délibération n° 05-02-2025 du 25 février 2025,

Et considérant la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique, sur cet emploi, à compter du 1^{er} avril 2025, après examen professionnel,

Considérant la création, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent d'agent de services polyvalent en milieu rural, sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35/35^e, par délibération n° 05-02-2025 du 25 février 2025,

Et considérant la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique, sur cet emploi, à compter du 1^{er} avril 2025, par l'ancienneté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité suivant, qui prendra effet à compter de ce jour :

Emplois Permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Postes vacants	Temps de Travail hebdomadaire
Administratifs					
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B (3)	1	0	1	35/35 ^e
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B (2)	1	0	1	35/35 ^e
Rédacteur - Secrétaire général de mairie	B (1)	1	1	0	35/35 ^e
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe - Secrétaire général de mairie	C (3)	1	0	1	35/35 ^e

Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C (3)	1	0	1	35/35 ^e
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C (2)	1	1	0	35/35 ^e
Adjoint Administratif	C (1)	1	1	0	35/35 ^e
Techniques					
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe - Chef d'équipe	C (2)	1	1	0	35/35 ^e
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C (2)	4	4	0	35/35 ^e
Adjoint technique	C (1)	8	3	5	35/35 ^e
Adjoint technique	C (1)	1	0	1	28/35 ^e h
Adjoint technique	C (1)	1	1	0	8/35 ^e h
Police Municipale					
Gardien Brigadier	C	1	0	1	4/35 ^e h
Brigadier-chef Principal	C	1	1	0	20/35 ^e h
Animation périscolaire					
Animateur	CDI droit public	1	1	0	35/35 ^e
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	0	1	35/35 ^e
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	1	0	20/35 ^e h
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	1	0	8/35 ^e h
		28	16	12	

PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de la Collectivité de l'exercice en cours.

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 11 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Service de restauration scolaire

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération n° 01-06-2022 du 8 juin 2022, avait décidé d'engager une consultation concernant la fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés à la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Il avait alors été décidé de retenir la société API Restauration.

Le marché qui a été conclu pour une durée initiale de deux années à compter de septembre 2022, a été reconduit, comme le prévoyait le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.), pour une durée d'un an. Il prend donc fin début juillet, au terme de l'année scolaire 2024-2025.

Ainsi, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation, en vue de conclure un nouveau marché dont la prestation entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce marché : **Fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire.**

2 - Le montant prévisionnel du marché

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 34 000 € TTC pour une année scolaire (valeur 2024).

3 - Procédure envisagée

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée selon le code de la commande publique - 1 lot.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par elle.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

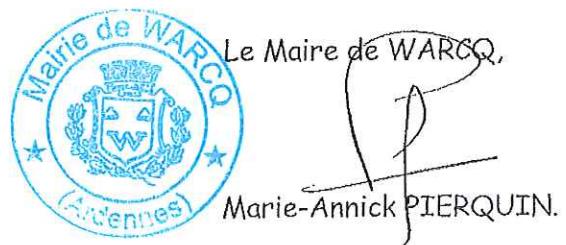
* D'autoriser Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché de Fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire.

* D'effectuer les démarches auprès d'un prestataire pour la mise en place d'une procédure dématérialisée, et de procéder au paiement.

* D'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir, et toute pièce relative, et à procéder aux règlements.

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 12 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR, 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Travaux neufs d'éclairage public Place de la Mairie

Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes

Le Conseil Municipal,

Considérant sa décision d'engager les études et les travaux d'aménagement de la rue de la République (partie 2) et de la Place de la Mairie,

Considérant sa délibération n° 17-03-2023 du 31 mars 2023 confiant la Maîtrise d'œuvre au Cabinet VRD CONSEIL, pour les études et le suivi des travaux,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques, câblages, et de communications électroniques,

Considérant sa délibération n° 06-09-2024 du 25 septembre 2024 confiant cette mission à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes,

Considérant par ailleurs la nécessité de procéder à des travaux neufs d'éclairage public,

Considérant l'étude menée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, et la participation financière provisoire de la commune communiquée le 4 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint aux Travaux,

EMET un avis favorable concernant la participation financière de la Commune, et à cet effet, autorise Madame le Maire à signer la participation provisoire, émise par la FDEA en date du 4 mars 2025, pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage public sur la Place de la Mairie, incluant les câblages, la confection d'une rehausse pour le coffret d'éclairage public et la réalimentation des luminaires existants, pour un montant de 4 480,23 € HT.

En outre, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire, en lien avec la Fédération Départementale des Ardennes, et à procéder au versement des participations dues.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 13 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe à l'Urbanisme, informe que Monsieur le Préfet des Ardennes, par courrier du 09/12/24, rappelait aux maires dotés d'un Plan Local d'Urbanisme que, conformément à l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales, ils étaient tenus de présenter au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire communal.

Ce rapport triennal destiné à évaluer l'atteinte des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols dans la période considérée, doit donner lieu à un débat suivi d'un vote au sein du conseil municipal afin de mesurer, d'anticiper et de suivre la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces.

La loi dite « Climat et résilience », dont est issu ce dispositif, ayant été approuvée le 22 août 2021, le premier rapport triennal était donc à réaliser en 2024.

Par courrier du 03/01/25, Monsieur le Préfet a précisé qu'une transmission de ce rapport, courant du premier trimestre 2025, était admise.

Au-delà du respect de cette obligation, cette démarche est aussi l'occasion de permettre aux élus de questionner la stratégie d'urbanisation de leur territoire et d'inscrire leur réflexion dans la trajectoire de limitation de l'extension urbaine et de conservation des fonctions biologiques, hydrologiques, climatiques et agronomiques des sols.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi « climat et résilience » du 22 août 2021,

Vu le rapport triennal sur l'artificialisation des sols dressé par Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe à l'Urbanisme, concernant la commune de Warcq,

- PREND ACTE de la tenue du débat portant sur l'artificialisation des sols sur le territoire communal,
- APPROUVE le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, annexé à la présente délibération,
- Et AUTORISE Madame le Maire à transmettre dans les 15 jours suivant la publicité, la présente délibération ainsi que le rapport :
 - aux représentants de l'Etat dans la Région et dans le Département
 - au président du conseil régional
 - au président de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole
 - et au président du SCoT.

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 14 - 04 - 2025

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Angélique LAMOTTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : 12

Date d'affichage : 09 AVR. 2025

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

Rapport d'activité 2024 Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq

Vu le rapport d'activité 2024 du Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq transmis par Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente du Syndicat, en vue de le présenter aux membres du Conseil Municipal de Warcq,

Le 8 avril 2025, le présent rapport présenté au Conseil Municipal, n'appelle aucune observation.

Pour extrait conforme.



Au point n° 3 portant sur la fiscalité, Monsieur Philippe SACREZ trouve scandaleux, considérant le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/24 de 811 410 €, que le Conseil municipal ait décidé d'augmenter les impôts de 5 % en 2023, alors que les bases augmentaient déjà de 7 % cette année-là (soit 12 % au total pour les contribuables).

Monsieur GOSSET rappelle qu'en 2023, le Conseil avait fait le choix d'augmenter les impôts car la commune avait enregistré un résultat déficitaire en Fonctionnement au 31/12/22. De plus, étant dans une période compliquée et incertaine, cette hausse mûrement réfléchie permettait de faire face à une forte augmentation des charges de fonctionnement, comme le prix de l'énergie.

Monsieur GOSSET rappelle également qu'avant 2023, la Commune n'avait pas augmenté ses bases depuis 2014. Il précise enfin que si la collectivité souhaite poursuivre ses investissements, les années à venir, et envisager des travaux importants (comme des travaux de voiries notamment, à la suite des travaux d'assainissement programmés par Ardenne Métropole), alors elle se doit de dégager une capacité d'autofinancement.

Concernant le point n° 13 portant sur le rapport sur l'artificialisation des sols, Monsieur GOSSET souhaite connaître les marges pour arriver à Zéro Artificialisation Nette. Madame Delphine APPARUIT répond que cela implique de réhabiliter de l'ancien pour refaire du neuf, pour ainsi ne plus consommer d'espaces naturels et conserver la qualité de vie des espaces verts.

Avant de clore la séance, Madame le Maire donne plusieurs informations aux Conseillers.

Concernant l'entretien des espaces verts, pour les années 2025 et 2026, Madame le Maire informe que c'est l'entreprise Jean-Pascal GERARDIN, basée à Aiglemont, qui a été retenue (17 860.80 € TTC / an).

Elle rappelle également les cérémonies et manifestations à venir :

- **Vendredi 11/04** : passage sur la commune du **Race Accros Paris**, évènement rassemblant des cyclistes passionnés de longue distance. Les cyclistes traverseront la commune entre 2h30 et 19h45. Itinéraire emprunté : Rue des Wattines (en provenance d'Etion), Rue Saint Paul, Boulevard Lucien Pierquin, Promenade des Bertholet, Rue de la République, Route de This, puis la D39 en direction de Warnécourt.
- **Samedi 12/04** : Déplacement d'une délégation warcquine à Baumholder, à l'occasion du **Lapin de Pâques**
- **Dimanche 13/04** : **Loto du Rotary Club**, Espace des Remparts, à 14h00

- **Lundi 21/04** : *Chasse aux œufs* dans le Parc Pilard, organisée par Warcq Anim' et les parents d'élèves, à destination des enfants Warcquins, des élèves des deux écoles et des crèches. Madame Virginie DAHLEM précise que 90 enfants sont inscrits.
- **Dimanche 27/04** : Commémoration de la *Journée des Déportés* à 11h30
- **Dimanche 04/05** : Fête patronale de **St Hilaire** à 11h30
- **Mardi 06/05** : soirée commémorative à l'occasion du **80^e anniversaire de la Bataille des Ardennes**, organisée par l'association « En vélo sur les traces de la 101^{ème} » présidée par Mr Gérard WARNIER, en partenariat avec la Commune.

Plusieurs groupes de cyclistes arriveront à Warcq, escortés par plusieurs véhicules militaires, le mardi 6 mai en fin d'après-midi, Espace des Remparts.

Annonce du programme :

- *17h00 : accueil des cyclistes, au son de la cornemuse, et arrivée des véhicules militaires US*
- *17h30 : lecture de poèmes et de récits par les enfants de la classe de CM2, accompagnés de leur enseignant, Monsieur Ludwig Graczer*
- *19h00 : concert des Choeurs Domois (chorale de Dom-le-Mesnil)*
- *21h00 : animation musicale par le groupe War'n Co Pop Rock.*
- *Restauration et buvette Espace des Remparts.*

Le groupe de cyclistes s'installera ensuite pour la nuit, sur l'esplanade de l'Espace des Remparts, avant de poursuivre son périple en direction de Rethel, puis Reims, et ainsi rejoindre les villes de Mourmelon-le-Grand et Bastogne.

- **Jeudi 08/05** : Commémoration de l'**Armistice de 1945**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance,



Régine PAQUIN



Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.